

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,  
-----

Direction de la Communication  
-----

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 08/03/2021	

**Germinal Peiro fait appel du jugement du tribunal  
au nom du bon sens et de l'intérêt général**

Depuis plusieurs années, une poignée d'opposants au contournement de Beynac cherche, en multipliant les sorties médiatiques de tous ordres, à salir mon honneur et à mettre en cause mon action au service des Périgourdins. Les actions illégales commises par ces mêmes opposants, que ce soit à travers la constitution d'une ZAD sur le chantier, en appelant à s'en prendre physiquement à ma personne ou bien en venant me menacer à mon domicile, n'ayant pas suffi à atteindre l'objectif, c'est aujourd'hui à travers le déclenchement tous azimuts d'actions de justice qu'ils cherchent à me faire taire.

Qu'ils sachent que je reste parfaitement déterminé à faire triompher le bon sens et l'intérêt général, c'est-à-dire celui des Périgourdins. Déterminé aussi, plus que jamais, à travailler sans relâche pour faire avancer le Périgord sur la voie du progrès et de l'excellence environnementale.

Je ne me tairai donc pas et continuerai à défendre la population de ce département.

Je ne me tairai pas et continuerai à travailler pour assurer la sécurité de mes concitoyens.

Le rapport indépendant Géolithe consultable en ligne sur le site du Conseil départemental vient de démontrer à quel point les risques liés aux falaises s'avèrent importants sur le secteur de Beynac.

Avec mes collègues de la majorité départementale, il est de notre devoir d'élus d'agir pour limiter ce risque. Ceux qui s'opposent à la réalisation de ce contournement, essentiellement – d'ailleurs – pour des raisons politiciennes, porteront, je le maintiens, une responsabilité forte en cas d'accident.

Convaincu de la légitimité de notre action et de l'intérêt public de ce projet, j'ai décidé de faire appel du jugement rendu ce jour par le tribunal de Périgueux.